

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de Québriac

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14
E.mail : mairie@quebriac.fr

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 MARS 2015

L'an **DEUX MIL QUINZE**, le **SIX MARS** à **20H00**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

Date de la convocation : 17 février 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : Mmes MM. CHÂTEAUGIRON Armand, GAMBLIN Marie-Madeleine, DENOUAL Louis, LEBRETON Angélique, BOISSIER Patrick, BILLON Alain, OLLIVIER Alain, GIFFARD Réjane, BAUGUIL Aude, BORDE Jacques, HUARD Patricia.

Absents excusés : Mmes MM. MARION Jérôme, CLOLUS Christine, JUHEL Chantal, LAMARRE Eugène (M. LAMARRE Eugène a donné procuration à Mme HUARD Patricia).

Secrétaire de séance : Mme BAUGUIL Aude.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2015 **est validé par les membres du Conseil Municipal**.

06.03.15-04

FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Louis DENOUAL, délibère sur le **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014** dressé par M. Armand CHÂTEAUGIRON, maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2013		93 093,19 €
Opérations de l'exercice	930 211,62 €	1 151 336,01 €
	930 211,62 €	1 244 429,20 €
Résultat de clôture		314 217,58 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2013		118 099,10 €
Opérations de l'exercice	819 064,69 €	624 871,60 €
TOTAUX	819 064,69 €	742 970,70 €
Résultat de clôture	76 093,99 €	
Restes à réaliser	192 123,02 €	81 825,63 €
TOTAUX CUMULES	1 087 281,70 €	824 796,33 €
RESULTATS DEFINITIFS	262 485,37 €	

BUDGET RESTAURANT BAR LE QUEBRIAC	FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2013	694,41 €	
Opérations de l'exercice	9 199,06 €	9 895,00 €
TOTAUX	9 893,47 €	9 895,00 €
Résultat de clôture		1,53 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2013		23 854,24 €
Opérations de l'exercice	8 947,36 €	
TOTAUX	8 947,36 €	23 854,24 €
Résultat de clôture		14 906,88 €
TOTAUX CUMULES		14 906,88 €
RESULTATS DEFINITIFS		14 906,88 €

BUDGET COMMERCES DE PROXIMITE	FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2013	1 431,75 €	
Opérations de l'exercice	34 150,45 €	35 463,00 €
TOTAUX	35 582,20 €	35 463,00 €
Résultat de clôture	119,20 €	
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2013		1 535,43 €
Opérations de l'exercice	16 078,77 €	19 630,51 €
TOTAUX	16 078,77 €	19 630,51 €
Résultat de clôture		5 087,17 €
TOTAUX CUMULES		5 087,17 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 087,17 €

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Louis DENOUAL, délibère sur le **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2014** – dressé par M. Armand CHÂTEAUGIRON, maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2013		6 565,25 €
Opérations de l'exercice	35 649,01 €	81 679,77 €
TOTAUX	35 649,01 €	88 245,02 €
Résultat de clôture		52 596,01 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2013		49 589,77 €
Opérations de l'exercice	30 340,93 €	77 902,42 €
TOTAUX	30 340,93 €	127 492,19 €
Résultat de clôture		97 151,26 €
Restes à réaliser	124 270,00 €	
TOTAUX CUMULES	154 610,93 €	224 643,45 €
RESULTATS DEFINITIFS		70 032,52 €

06.03.15-07

**FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

06.03.15-08

**FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CA 2014 * BP 2015 BUDGET COMMUNAL**

Le compte administratif 2014 du budget principal de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **323 544,23 €** (*résultat de l'exercice CA_2014 + 9 326,65 €⁽¹⁾*).

La section d'investissement se clôture au 31/12/2014 avec un déficit d'un montant de **74 049,81 €** (*résultat de l'exercice CA_2014 + 2 044,18 €⁽¹⁾*).

Compte tenu du déficit d'investissement (74 049,81 €), des restes à réaliser en dépenses (187 490 €) et en recettes (81 824 €), les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à **179 715,81 €**.

Aussi, il est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en section d'investissement soit **179 715,81 €** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2015 à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" soit **143 828,42 €**.

⁽¹⁾ *Intégration des résultats du Syndicat intercommunal des chemins ruraux du canton de Bécherel au cours de l'année 2014. Le syndicat est dissous par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2013. La commune a accepté les modalités de dissolution par délibération en date du 29 novembre 2013.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2014.

06.03.15-09

**FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CA 2014 * BP 2015 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2014 du budget du Service Public d'Assainissement présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **52 596,01 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2014 avec un excédent d'un montant de **97 151,26 €**.

Compte tenu de l'excédent d'investissement (97 151,26 €), des restes à réaliser en dépenses (124 270 €), les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à **27 118,74 €**.

Aussi, il est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en section d'investissement soit **27 118,74 €** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2014 à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" soit **25 477,27 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2014 du Service Public d'Assainissement.

06.03.15-10

FINANCES – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS -, VOTE les subventions et participations pour l'année 2015 au profit des associations et divers organismes extérieurs selon les tableaux annexés à la présente délibération.

06.03.15-11

FINANCES – PARTICIPATION SEJOURS CULTURELS (ANNEE 2015)

Dans le cadre des aides accordées par la commune pour l'organisation des séjours linguistiques et culturels par les établissements scolaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, - 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS -, FIXE à **25 €/élève** la participation communale.

Les subventions seront versées individuellement sur présentation des justificatifs de l'établissement scolaire et les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif 2015.

06.03.15-12

FINANCES – BUDGET 2014 CCAS – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré - 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS -, VOTE une participation financière au profit du budget du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** d'un montant de **9 200 euros**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 à l'article 657362 (subventions de fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale).

06.03.15-13

FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le conseil municipal est invité à fixer les taux des 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 du 15/12/2014,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 07/02/2015,

Il est proposé de fixer les taux d'imposition 2015 comme suit :

	Bases estimées 2015	Taux 2015	Produits 2015 (estimation)
Taxe d'habitation	1 118 874 €	17,70 %	198 041 €
Foncier bâti	846 936 €	20,95 %	177 433 €
Foncier non bâti	96 187 €	42,11 %	40 504 €

Compte tenu des taux d'imposition, des bases définitives 2014 et des bases estimées pour 2015, le produit fiscal attendu pour 2015 est estimé à 415 978 euros.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, - 7 voix POUR, 3 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS -, APPROUVE les taux d'imposition 2015.

06.03.15-14

FINANCES – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif 2015 de la commune qui s'équilibre à **1 228 651 euros** en section de fonctionnement et à **567 368 euros** en section d'investissement.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 du 15/12/2014,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 07/02/2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - 9 voix POUR, 3 voix CONTRE - :

- **ADOPTE le budget tel que présenté.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

06.03.15-15

FINANCES – BUDGET ANNEXE RESTAURANT - BAR 2015

Monsieur le Maire présente et commente le budget annexe Restaurant - Bar 2015 qui s'équilibre à **8 500 euros** en section de fonctionnement, **8 950 euros** (dépenses) et **14 906 euros** (recettes) en section d'investissement.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 du 15/12/2014,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 07/02/2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, - 12 voix POUR - :

- **ADOPTE le budget tel que présenté.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

06.03.15-16

FINANCES – BUDGET ANNEXE COMMERCES DE PROXIMITE 2015

Monsieur le Maire présente et commente le budget annexe Commerces de proximité 2015 qui s'équilibre à **33 951 euros** en section de fonctionnement, **16 810 euros** (dépenses) et **24 718 euros** (recettes) en section d'investissement.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 du 15/12/2014,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 07/02/2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, - 12 voix POUR - :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

06.03.15-17

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2015 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif 2015 du service public d'assainissement qui s'équilibre à **87 064 euros** en section d'exploitation et à **192 533 euros** en section d'investissement.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 du 15/12/2014,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 07/02/2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, - 12 voix POUR - :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

06.03.15-18

INTERCOMMUNALITE – TRANSMISSION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES « RESEAUX » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

La Communauté de communes Bretagne Romantique (CCBR) administre et gère un **Système d'Information Géographique (SIG)** depuis 2009 ayant pour objectif de mutualiser le maximum de données géographiques sur le territoire (cadastre, photographie aérienne, réseaux électriques, eau potable, réseaux de gaz, sentiers ...) et les rendre consultables par l'ensemble de ses communes membres.

Cependant, **les données des concessionnaires de réseaux (SAUR, VEOLIA, ERDF, GRDF, SDE35 ...)** du territoire intercommunal n'est pas consultable sur le SIG car la CCBR ne dispose pas actuellement des données correspondantes.

Aussi, la présente délibération a pour objet de recueillir **l'accord de la commune** pour autoriser les concessionnaires à **transmettre à la CCBR leurs données numérisées de réseaux.**

Après avoir recueilli l'accord de la commune, la Communauté de communes Bretagne Romantique pourra recenser ces données et les rendre disponibles sur le SIG intercommunal <http://sig.bretagneromantique.fr>.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER les concessionnaires de réseaux à transmettre à Communauté de communes Bretagne Romantique l'ensemble de leurs données numérisés « réseaux ».**
- **AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord pour la transmission des données réseaux à la Communauté de communes Bretagne Romantique, ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.**

06.03.15-19 URBANISME – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PROPRIÉTÉ SCI G.I.S IMMOBILIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 27 Janvier 2015 de Maître Guillaume LECOQ, notaire, 5 Avenue des Trente 35190 TINTENIAC, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis ZA DE ROLIN à QUÉBRIAC, cadastré AB n° 152 et AB n° 176 comprenant un bâtiment artisanal sur un terrain d'une surface totale de 2231 m², appartenant à la SCI G.I.S IMMOBILIER.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Préemption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007 est soumis au droit de préemption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien précité.

Numéros d'ordre des délibérations prises : 06.03.15-04 à 06.03.15-19

Armand CHÂTEAUGIRON, maire	Marie-Madeleine GAMBLIN, 1^{ère} adjointe au maire
Louis DENOUAL, 2^{ème} adjoint au maire	Angélique LEBRETON, 3^{ème} adjointe au maire
Patrick BOISSIER, 4^{ème} adjoint au maire	Alain BILLON, conseiller municipal délégué
Alain OLLIVIER, conseiller municipal délégué,	Christine CLOLUS, conseillère municipale ABSENTE EXCUSEE
Réjane GIFFARD, conseillère municipale	Aude BAUGUIL, conseillère municipale SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Jérôme MARION, conseiller municipal ABSENT EXCUSE	Chantal JUHEL, conseillère municipale ABSENTE EXCUSEE
Jacques BORDE, conseiller municipal ABSENT EXCUSE	Patricia HUARD, conseillère municipale
Eugène LAMARRE, conseiller municipal ABSENT EXCUSE	